

quelle croyance devraient épouser les sunnites pour devenir ? chiites

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Quels sont les changements que devraient s'appliquer les sunnites et quelle croyance
? devraient-ils épouser pour devenir chiites

Résumé de la réponse

Les chiites et les sunnites partagent de nombreuses convergences et affinités en ce qui concerne leurs croyances religieuses et les branches de la religion (Furū al-Dīn). Mais ils ont également des divergences dont la principale est la vision qu'ils ont sur la croyance à l'égard de la question de l'Imamat et du Wilayat d'Ahl ul bayt (les gens de la demeure prophétique) du vénéré Messager de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants). Or, pour que les sunnites puissent épouser la confession chiite, ils devraient revoir la vision qu'ils ont de la notion de l'Imamat et du Wilayat d'Ahl ul bayt (les gens de la demeure prophétique) du vénéré Messager de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), car le chiisme connaît pour l'Imam infaillible les mêmes qualités et prérogatives que le noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), sauf pour ce qui concerne la question de la « Révélation ». Ainsi dans la confession chiite l'Imam infaillible est désigné par Dieu. Il est une source religieuse (gardien de la religion et exégète des versets du saint Coran). Il est également détenteur de la Wilayat (charisme spirituel et autorité théocratique légitime). Il a également l'autorité et le pouvoir d'intervenir dans la gestion des affaires de ce bas monde. Il est par ailleurs une source et autorité politique et le meilleur guide dans le domaine social. Très grand savant, il possède aussi la qualité de magistrat pour juger.

Dans la confession chiite, il est donc du devoir du fidèle d'obéir totalement à l'Imam infaillible. Mais, force est de constater qu'une telle croyance n'existe pas dans les autres confessions musulmanes, se contentant uniquement d'accorder la marque de respect et d'affection aux gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt). Toutefois il faut prendre en considération la nécessité d'une obéissance totale et complète aux Imams infaillibles d'Ahl ul Bayt (bénis soient-ils) et aux enseignements qu'ils nous ont apportés, des enseignements que selon les récits sont parfaitement acceptés par nos frères sunnites. La principale voire la seule chose qui sépare et distancie les chiites des sunnites, c'est bien cette opinion des Imams infaillibles. Autrement le seul point de divergences entre chiites et sunnites, c'est leur vision sur la notion

.de l'Imamat

Réponse détaillée

La principale divergence de vue entre chiites et sunnites, c'est la vision qu'ils ont sur la croyance à l'égard de la question de l'Imamat et du Wilayat d'Ahl ul bayt (les gens de la demeure prophétique) du vénéré Messager de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur : ses descendants). Nous énumérons ici un certain nombre de croyances chiites sur l'Imamat

Le chiisme duodécimain, les noms des douze imams infaillibles (bénis soient-ils) ont été -1 cités par le noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) à travers les Hadiths.[1] Ces Imams sont donc infaillibles et exempts de toute erreur, faute, ou

.péché

Le chiisme connaît pour l'Imam infaillible les mêmes qualités et prérogatives que le noble -2 Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), sauf pour ce qui .« concerne la question de la « Révélation

Pour la confession chiite, l'Imam infaillible est une source religieuse (gardien de la religion -3

.(et exégète des versets du saint Coran

Le chiisme affirme que l'Imam infaillible est détenteur de la Wilayat (charisme spirituel et -4 autorité théocratique légitime). Il a également l'autorité et le pouvoir d'intervenir dans la gestion .des affaires de ce bas monde

Dans le chiisme, l'Imam infaillible est une source et autorité politique et le meilleur guide -5 dans le domaine social. Très grand savant, il possède aussi la qualité de magistrat pour juger. .Il est donc du devoir du fidèle de lui obéir totalement et pleinement

La confession chiite affirme que l'Imam infaillible est le plus grand savant dans les -6 .questions liées à la science

Mais, force est de constater qu'une telle croyance n'existe pas dans les autres confessions musulmanes, notamment dans les confessions malékite et hanafite. Les autres confessions musulmanes se contentent uniquement d'accorder la marque de respect et .(d'affection aux gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt

Une des particularités du chiisme c'est l'obéissance totale et pleine à l'Imam Ali (bénis soit- -7 il) et aux gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt). Cette notion d'obéissance revêt d'une grande importance dans l'Islam et dans de nombreux récits des sunnites d'ailleurs, la norme et la condition fixées par le Tout Puissant pour reconnaître les œuvres bonnes du fidèle, c'est d'admettre le Wilayat l'autorité théocratique légitime et le gouvernorat du Prince des croyants, [l'Imam Ali (bénis soit-il) ! [2

Pour la Foi chiite, l'Imamat est un fait et un commandement divins et tous les Imams -8 .infaillibles sont désignés par le Seigneur Tout Puissant

Le noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) a dit : « Regarder Ali (bénî soit-il) est un acte de dévotion et un acte de piété». Le noble Prophète de l'Islam a également dit : « Celui qui aime Ali m'aura aimé et celui qui déteste Ali m'aura [détesté, et celui qui m'aura détesté aura détesté le Seigneur ».[3]

Les Oulémas et les auteurs sunnites confirment la qualification et la compétence des gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt) pour la direction des musulmans. Ils ont rapporté que le noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) a dit: « Les gens de ma demeure sont, parmi vous, à l'exemple de l'arche de Noé : quiconque y embarque sera sauvé, et quiconque la manque sera noyé et chutera ». En comparant les Imams infaillibles au Vaisseau de Noé, le Prophète ne confirme pas seulement leur rôle de guide pour les croyants; il fournit aussi une indication pour les musulmans qui voudraient assurer leur salut, en les invitant à obéir aux Imams infaillibles, à se conformer à leur exemple, et il met en garde ceux qui s'opposeraient à ces Imams, et qui ce faisant ruinerait toutes leurs chances d'être sauvés dans l'au-delà.[4] Or, on peut en déduire de ce récit que la condition d'avoir la Foi (et voire les actes de dévotion) c'est d'obéir à la Wilayat. Mais que signifie-t-il la Wilayat d'Ali (bénî soit-il) ? Pour répondre à cette question il faudra se référer au saint Coran. «Vous n'avez pas de Maître en dehors de Dieu et de Son Prophète et de ceux qui croient : ceux qui [s'acquittent de la prière, ceux qui font l'aumône tout en s'inclinant humblement ». [5]

Nul doute que le mot « Wali » (Maître) dans ce verset ne signifie pas ici « ami » car la Wilayat comme amitié et assistance ne concerne pas ceux qui s'acquittent de ma prière et qui font l'aumône tout en s'inclinant humblement. Mais il s'agit d'une instruction générale et généralisée qui concerne tous les musulmans. Les musulmans doivent s'aimer et s'entraider, même parmi ceux qui n'ont pas une obligation de faire l'aumône. Tous sans exception, ils doivent s'aimer et s'entraider

A partir de là, il devient clair que le mot « Wali » dans le verset précité, signifie « Maître » et guidance matérielle et morale, d'autant plus que ce Wilayat arrive au même rang que celui du le

noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et dans une même phrase. Dans de nombreux ouvrages islamiques et sources sunnites, on retrouve des récits selon lesquels, ce verset a été révélé au sujet de l'Imam Ali (bénî soit-il). Et dans certains d'entre eux, on évoque l'aumône d'une bague en s'inclinant. Dans d'autres on se contente de [rappeler que ledit verset concerne l'Imam Ali (bénî soit-il)]. [6]

Si quelqu'un regarde la notion de l'Imamat et du Wilayat du point de vue chiite et croit comme croit un chiite à l'Imamat et au Wilayat, le chemin de sa vie sera bouleversé. Il ne laissera pas les prérogatives religieuses et politiques à n'importe quelle personne. En revanche, il voudra à jamais une pleine obéissance à l'Imam infaillible (bénî soit-il). Même si les adeptes des autres confessions musulmanes chérissent et affectionnent, l'Imam Ali (bénî soit-il) et ses descendants (bénis soient-ils), cependant la notion du Wilayat comme il a été évoqué de manière précise dans le saint Coran et entendu comme telle, par le noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) ne se trouve que dans la confession chiite duodécimaine

Tout musulman a l'obligation et le devoir de choisir l'école et la confession les plus proches du noble Coran et de la tradition du noble Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants). Si les sunnites acceptaient une telle idée et croyance selon laquelle il faut se soumettre pleinement et totalement à l'Imamat et au Wilayat des Imams infaillibles et immaculés sur les plans scientifique, politique, religieux, etc, la seule vraie divergence entre l'Oumma islamique disparaîtrait. Si l'on lit dans les livres d'histoire qu'un groupe de musulman est déterministe et qu'un autre obéit à l'idée de la remise confiante à Dieu,[7] c'est parce qu'ils se s'étaient éloignés des Imams infaillibles. Car sinon on n'aurait jamais vu ce genre de fausses croyances et de déviations de la part des musulmans. Par conséquent, si nos frères sunnites épousaient les idées et les croyances des chiites au sujet de l'Imamat et qu'ils les pratiquaient, ils seraient alors considérés comme des chiites. Et il est clair qu'ils devraient voir les instructions que les gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt) ont données sur la vie d'un musulman et les appliquer comme le point de départ de leurs actes aussi bien du point de vue de la Charia que de la jurisprudence religieuse

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à un ouvrage intitulé « le chiisme » (un recueil des correspondances et des discussions entre le professeur Henri Corbin et l'Allameh Seyyed Mohammad Hossein Tabatabaï) ou alors à la réponse de la question n°1000 de notre website

Bihar Al-Anwar vol.36, p.362[1]

Al-Manâqib; Khawârizmî, 19 et 252 [2]

.Al-Manâqib; Khawârizmî, 19 et 212; Kifayat at-Talib; Ganji Shafî'I, 214 [3]

Maqtal Al-Hossein; Khawarizmi, vol.1 p. 37 [4]

.La sainte sourate al Ma-ida, 55 [5]

.Tafsir Nemooneh, vol.4, p.424 et 425 [6]

Au début de l'Islam, chez les musulmans sunnites, il y avait de confessions qui [7] s'affrontaient sur les actes des êtres humains. Les uns étaient déterministes et pensaient que les actes des humains appartenaient à la volonté infaillible de Dieu et qui pensaient qu'ils étaient contraints de les accomplir et qui n'accordaient aucune valeur à la volonté humaine. Les autres pensaient au contraire que les humains étaient maîtres de leurs actes, en arguant la remise confiante à Dieu. Mais selon les instructions des gens de la demeure prophétique (Ahl ul bayt) qui sont d'ailleurs conformes à la forme des instructions du saint Coran, l'être humain est maître de ses actes sans être indépendant. Autrement dit le Tout Puissant a voulu l'acte à travers le libre arbitre. Cela signifie que le Tout Puissant via l'ensemble des causes absolues dont l'une est le libre arbitre et la volonté de l'Homme, a voulu l'acte et par conséquent l'acte devient indispensable et l'Homme est libre de choisir de l'accomplir ou pas. Autrement dit un acte est à la fois un aspect indispensable et un aspect arbitraire et possible lorsqu'il est accompli par l'Homme ; Allameh Seyyed Mohammad Hossein Tabatabaï : le chiisme en Islam

.(1969) p.79

: D'autres ouvrages utiles

- a- Anthropologie ; Mahmoud Rajabi, chapitre 5 et 6 : Institut de formation et de recherche .Imam Khomeiny
- b- L'enseignement de la philosophie ; Mesbah Yazdi : vol.2, leçon 69 ; éd. L'Organisation de .la propagande islamique
- .c- La Justice divine ; Martyr Morteza Motahari, édition islamique